



Infiltration vide sanitaire

Par Nabil

Bonjour,

Je souhaiterais avoir le retour des personnes qui ont eu des problèmes d'infiltrations dans le vide sanitaires et quel recours/ actions engagée contre le vendeur.

Voici mon histoire :

Nous avons acheté en septembre 2022 donc ya 8 mois. Lors des derniers pluies j'ai senti une odeur de mouillé dans le vide sanitaire. En regardant je vois une infiltration d'eau qui ne date pas de cette hiver, quand nous avons acheté il faisait beau nous n'avons pas pu voir ce problème. Lors des visites le sous sol etait charge de meubles colles au mur et obstruant le passage au vide sanitaire. Par contre des travaux de cuvelage ont été fait dans le sous sol donc l'ancienne propriétaire a eu des problèmes.

Pour le moment j'ai fait intervenir une société spécialisé dans l'étanchéité et il me certifie que la propriétaire était forcément au courant vu les tentatives de travaux infructueuses réalisés à l'intérieur et l'extérieur. Sauf que pour le vide sanitaire il est quasi impossible d'intervenir de l'intérieur vu la hauteur donc une intervention de l'extérieur est nécessaire pour attaquer le problème à la source (etancheite et drain) ceux sont des travaux qu'il evalue aux alentours de 26000 euros.

Cette entreprise m'a.fait un rapport d'intervention (il n'est pas assermenté et il me l'a dit mais ma fourni le rapport pour que j'ai une base pour poursuivre le vendeur pour vice caché car pour lui il est impossible qu'elle ne soit pas au courant ça fait plus de 20 ans qu'elle habitait dans la maison)

J'ai prévenu ma.protection juridique qui m'a transmis un exemplaire de lettre recommandée à envoyé avec le devis de réparation)

La protection juridique me dit que le seul moyen de faire tomber la clause de l'acte d'achat pour les vices cache est de prouver la vendeuse était au courant du problème)

Ya Til des personnes qui ont vécu la même mauvaise expérience et qu'elle a été l'issue.

Merci beaucoup

Par ESP

Bienvenue

Cette situation peut aussi faire l'objet d'un rapport par un expert agréé auprès des tribunaux.

Ensuite, mettez ce dossier dans les mains de votre avocat.

Par janus2

Bonjour,

Avoir de l'eau dans le vide sanitaire en cas de pluie prolongée est une situation qui me semble normale.

Personnellement, c'est mon cas, ainsi que celui de tous mes voisins. Nous avons tous une pompe à demeure pour vider l'eau lorsque cela se produit (une quinzaine de jours par an).

Je ne pense pas que l'on puisse parler de vice caché.